



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 2 décembre 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Récemment, le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics a confirmé que les premiers radars nouvelle génération contrôlant le respect des feux rouges, seront installés à titre d'essai à la Place de l'Étoile.

Etant donné que le tram traversera ce croisement à partir de 2020, ce choix s'explique facilement.

Or, cette nouvelle génération radar fait polémique en France où 1200 exemplaires seront déployés étant donné que ces appareils pourront être complétés par un module vidéo pouvant détecter d'autres infractions par l'analyse des images.

- J'aimerais dès lors savoir de Monsieur le Ministre si une telle extension est envisageable et souhaitable ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Luxembourg, le 13 janvier 2020



**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°1553 du 2 décembre 2019 de l'honorable député Monsieur Mars Di Bartolomeo, concernant le radar feu rouge, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**  
**Ministre de la Mobilité et des Travaux publics**  
**Ministre de la Sécurité intérieure**

**Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et Ministre de la Sécurité intérieure, à la question parlementaire n° 1553 du 2 décembre 2019 de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo concernant les radars feux rouge.**

Par sa question parlementaire, l'honorable Député s'enquiert sur les radars nouvelle génération qui contrôlent entre autres le respect des feux rouges.

En effet, j'ai communiqué en date du 18 novembre 2019 que le carrefour de la Place de l'Étoile sera équipé d'un dispositif de contrôle pour sanctionner les conducteurs ne respectant pas les feux rouges, en vue de notamment sécuriser le passage du tram, et ceci en complément à celui au carrefour N3/CR132 au lieu « Schlammestee » comme projet pilote.

Les différentes options de fonctionnement de l'appareil automatique sont en cours d'être analysés par le comité de suivi « système de contrôle et de sanction automatisés », conformément à la loi modifiée du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés et notamment son article 2, paragraphe 1<sup>er</sup>. Les appareils automatiques analysés sont en mesure de constater deux infractions, à savoir l'excès de vitesse et le non-respect des feux rouges. Ainsi, il n'est pas prévu de compléter ce radar par un module vidéo et le type de radar étudié au Luxembourg n'est pas comparable aux radars de la nouvelle génération, appelés radars « tourelle », qui font polémique en France.